

SOGEFOM**SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE-MER**

Société Anonyme au capital de 1 102 208,00 euros

Siège social : 5, rue Roland Barthes - 75012 PARIS

399 355 916 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 15 juin 2021

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en Keuros)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements de crédit	1	37 086	38 710
- À vue		13 246	14 599
- Dont pour compte de tiers		3 928	2 943
- À terme		23 840	24 111
- Dont pour compte de tiers		4 976	5 822
Opération avec la clientèle	2	0	0
Immobilisations incorporelles	3	4	4
Immobilisations corporelles	4	0	0
Autres actifs	5	33	31
Comptes de régularisation	6	13 530	12 060
- Dont pour compte de tiers		38	195
TOTAL ACTIF		50 653	50 805

PASSIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs	7	22	11,62126
Comptes de régularisation	8	1 889	1 443
- Dont entreprises liées		671	671
- Dont pour compte de tiers		64	58
Provisions	9	7 652	6 932
Avances subventions & fonds publics affectés	10	29 320	29 711
Capitaux propres hors FRBG	11	11 770	12 708
- Capital souscrit	11	1 102	1 102
- Réserves	11	11 605	12 304
- Résultat de l'exercice	11	- 937	- 698
TOTAL PASSIF		50 653	50 805

HORS-BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	126 559	119 871
- D'ordre d'établissements de crédit	126 559	119 871
- Dont pour compte de tiers	10 119	9 802
- Dont douteux	8 326	8 652
- D'ordre de la clientèle	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	126 559	119 871

COMPTE DE RÉSULTAT (en Keuros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés : sur opérations avec les établissements de crédit	12	424	407
Commissions	13	969	539
Autres produits d'exploitation bancaire	14	1 232	2 035
Autres charges d'exploitation bancaire	15	- 3	- 2
PRODUIT NET BANCAIRE		2 623	2 978
Autres frais administratifs	16	2 418	2 203
- Dont entreprises liées		2 316	2 110
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		205	775
Coût du risque	17	- 1 136	- 1 470
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 932	- 695
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		- 932	- 695
Impôt sur les bénéfices	18	- 6	- 3
RÉSULTAT NET		- 937	- 698

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2020**1 - ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

L'activité de la SOGEFOM a été peu impactée par la crise sanitaire liées à la COVID-19. Des mesures fortes ont été appliquées telles que le dispositif des prêts garantis par l'état (PGE) afin de sécuriser la trésorerie des entreprises locales.

2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SOGEFOM sont présentés selon les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit, conformément au règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les textes ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

a) Les créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit concernent des opérations de placement de trésorerie chez les établissements de crédit. Les intérêts courus non échus y sont rattachés.

b) Les créances douteuses

Depuis le 1er janvier 2000, les règlements des garanties compromises sont imputés en créances douteuses, dans l'attente des remboursements éventuels. Au 31 décembre 2020, elles s'élevaient à 8,7 Meuros et sont intégralement dépréciées. En application du règlement 2014-07 de l'ANC, les pertes probables avérées sont dépréciées au titre d'engagements individuels et correspondent aux montants de garantie restant à couvrir au moment du règlement.

Encours douteux compromis

Il s'agit des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Les créances détenues sur la clientèle au 31 décembre 2020 sont classées en encours douteux compromis pour leur totalité (8,7 Meuros).

Encours restructurés à des conditions hors marché

Ils doivent être identifiés au sein de l'encours sain. La Société n'a recensé aucun encours restructuré à des conditions hors marché au cours de l'exercice 2020.

c) Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition : les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de : 3 ans pour le matériel et les logiciels informatiques ; 5 ans pour les frais d'établissement.

d) La comptabilisation des engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Les engagements de garantie d'ordre de la clientèle devenus douteux restent au sein des engagements de garantie en hors-bilan pour leur montant brut. Le poste « provisions pour risques et charges » au passif du bilan enregistre les provisions constituées pour les garanties compromises. Elles sont constituées lors de la revue des engagements effectuées en liaison avec les établissements de crédit qui indiquent le taux de provision qu'ils appliqueraient sans la garantie de la Société. Néanmoins, la Société peut accroître le niveau de provision, en fonction de sa propre appréciation établie à partir de différents éléments en sa possession.

e) Les subventions

Les subventions d'investissement correspondent aux fonds publics reçus de l'État. Les subventions d'investissements ayant le caractère de « fonds publics affectés » : La direction du Trésor a confirmé, le 7 janvier 2002, leur caractère de « fonds publics affectés » ayant vocation à être restitués à l'État, totalement en cas de cessation d'activités, ou à due concurrence en cas de disparition d'une des activités (ou section bénéficiaire d'une dotation). Ces dotations publiques constituent donc des fonds affectés par les pouvoirs publics à la garantie d'engagements et qui, par voie de conséquence, n'ont pas à être fiscalisées de manière immédiate ou progressive. Les subventions d'investissements destinées à couvrir les risques des garanties octroyées à compter d'août 2003 s'élevaient à 20,3 Meuros. La couverture des risques nés de l'activité de la société se traduit par la comptabilisation d'un produit prélevé au final sur cette subvention. Celui-ci vient compenser la dotation aux provisions pour risques et charges, la dotation pour dépréciation ou encore la constatation d'une perte sur créance irrécouvrable. Le produit n'est prélevé sur la subvention qu'au moment du passage en perte définitif. Cependant, dès la constitution d'une provision, un produit à recevoir de même montant est constaté afin de couvrir la charge. Au 31.12.2020, le produit de la subvention d'investissement inscrit au résultat s'élève à 1,2 Meuros. Le reste du poste comprend la subvention plan de relance pour 0,7 Meuros ainsi que diverses autres subventions antérieures à 2002 pour 1,7 Meuros.

f) Le hors-bilan

Le hors-bilan est composé des engagements de garantie d'ordre à la clientèle.

3 - ÉVÈNEMENT SIGNIFICATIF POSTÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020

Aucun autre élément significatif, postérieur à la date du 31 décembre n'est intervenu.

4 - AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de la Société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de l'AFD (Agence Française de Développement), établissement public à caractère industriel ou commercial, ayant son siège social à Paris, 5, rue Roland Barthes, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 775 665 599. L'AFD détient 58,7 % de la SOGEFOM au 31.12.2020.

II - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES POSTES DES ÉTATS**PUBLIABLES (en Keuros)****Note 1. Créances sur les établissements de crédit**

Créances sur les établissements de crédit	31/12/2020			31/12/2019		
	Intérêts courus	Capital corresp.	Total au bilan	Intérêts courus	Capital corresp.	Total au bilan
À vue	0	13 246	13 246	0	14 599	14 599
- Dont fonds gérés	0	3 928	3 928	0	2 943	2 943
À terme	813	23 027	23 840	1 533	22 578	24 111
- Dont fonds gérés	32	4 944	4 976	56	5 765	5 822
TOTAL À L'ACTIF	813	36 273	37 086	1 533	37 177	38 710

Ventilation selon la durée résiduelle	De 3 mois à 1 an	Total
Créances à terme	23 027	23 027

Note 2. Créances sur la clientèle

Créances sur la clientèle	31/12/2020	31/12/2019
Créances douteuses	8 672	7 861
- Dont créances douteuses compromises	8 672	7 861
Dépréciation	8 672	7 861
TOTAL NET À L'ACTIF	0	0

Dépréciation des créances sur la clientèle	Dépréc. 31/12/2019	Dot.	Reprises utilisées	Dot. nette	Dépréc. 31/12/2020
Dépréc. s/gar. compromises	7 861	963	152	811	8 672
TOTAL À L'ACTIF	7 861	963	152	811	8 672

Note 3. Immobilisations incorporelles

	Brut 31/12/2019	Acquis.	Cess.	Brut 31/12/2020	Dépréc. et amort.	Net 31/12/2020
Immob. incorporelles ..	24	0	0	24	- 20	4

Note 4. Immobilisations corporelles

	Brut 31/12/2019	Acquis.	Cess.	Brut 31/12/2020	Dépréc. et amort.	Net 31/12/2020
Immob. corporelles ..	4	0	0	4	- 4	0

Note 5. Autres actifs

	31/12/2020	31/12/2019
Créance d'IS	33	31
TOTAL	33	31

Note 6. Comptes de régularisation actif

	31/12/2020	31/12/2019
Produits à recevoir subvention investissement	12 459	11 310
- Polynésie Française	5 883	5 137
- Nouvelle-Calédonie	6 576	6 172
Produits à recevoir divers	1 071	751
- Polynésie Française	6 781	6 712
- Nouvelle-Calédonie	- 6 185	- 6 353
- Wallis & Futuna	10	5

- Fonds Géré Habitat (Wallis & Futuna) - FGH.....	0	0
- Fonds géré Coremines (Nouvelle-Calédonie) - FGC.....	0	0
- Fonds géré Provinces Sud (Nouvelle-Calédonie) - FGP....	9	7
- Fonds géré L (Nouvelle-Calédonie) - FGL.....	0	171
- Fonds géré (Polynésie) - FGS.....	14	0
- Fonds géré Province Nord (Nouvelle-Calédonie) - FGN....	15	16
- Siège.....	427	193
Charges constatées d'avance.....	0	0
TOTAL	13 531	12 060

Note 7. Autres passifs

	31/12/2020	31/12/2019
État - Impôt société.....	22	12
- Polynésie Française.....	9	3
- Nouvelle-Calédonie.....	10	6
- Siège.....	0	0
- Fonds géré Coremines (Nouvelle-Calédonie) - FGC.....	0	0
- Fonds géré Provinces Sud (Nouvelle-Calédonie) - FGP....	1	1
- Fonds géré L (Nouvelle-Calédonie) - FGL.....	0	0
- Fonds géré Province Nord (Nouvelle-Calédonie) - FGN....	2	1
- Fonds géré (Polynésie) - FGS.....	0	0
- Fonds géré Habitat (Wallis & Futuna) - FGH.....	0	0
TOTAL	22	12

Note 8. Comptes de régularisation passif

	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer.....	1 482	1 043
- Wallis & Futuna.....	19	17
- Nouvelle-Calédonie.....	625	563
- Polynésie Française.....	550	205
- Fonds géré Habitat (Wallis & Futuna) - FGH.....	3	3
- Fonds géré Coremines (Nouvelle-Calédonie) - FGC.....	1	1
- Fonds géré Provinces Sud (Nouvelle-Calédonie) - FGP....	20	18
- Fonds géré Province Nord (Nouvelle-Calédonie) - FGN....	21	19
- Fonds géré Très petites entreprises - FGT.....	1	2
- Fonds géré L (Nouvelle-Calédonie) - FGL.....	9	11
- Fonds géré (Polynésie) - FGS.....	10	5
- Siège.....	223	200
Produits constatés d'avance.....	407	400
- Wallis & Futuna.....	0	1
- Nouvelle-Calédonie.....	125	130
- Polynésie Française.....	282	269
TOTAL	1 889	1 443

Note 9. Provisions

	31/12/2019	Dotations	Reprise (prov. non utilisée)	Reprise (provision utilisée)	31/12/2020
Provisions.....	5 051	1 823	506	963	5 406
Prov. fonds gérés.....	1 880	540	175		2 246
TOTAL	6 932	2 364	681	963	7 652

Les provisions pour risques et charges portent exclusivement sur les engagements hors-bilan (garanties compromises).

Note 10. Avances subventions et fonds publics affectés

	31/12/2020	31/12/2019
Subventions.....	22 692	22 692
Fonds publics affectés.....	6 628	7 019
TOTAL	29 320	29 711

La situation nette de la subvention d'investissement s'élève à 10 233 Keuros compte tenu d'un produit à recevoir de 12 459 Keuros.

Note 11. Capitaux propres

	31/12/2019	Affect. résultat 2019	Résultat fds gérés 31/12/2019	Résultat 31/12/2020	31/12/2020
Capital souscrit.....	1 102				1 102
Réserve légale.....	131				131
Réserve ordinaire.....	11 294	- 698			10 596
Fds gén. de réserve.....	878				878
Subventions et fonds publics affectés.....	0				0
Résultat.....	- 698	698		- 937	- 937
TOTAL	12 707	0	0	- 937	11 770

Le capital social est divisé en 6 976 actions de même nature de 158 euros de valeur nominale chacune et confèrent à leur détenteur les droits de vote proportionnels au nombre d'actions détenues.

Note 12. Intérêts et produits et charges assimilés

Désignation des produits	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit :		
- Intérêts sur compte de dépôt à vue.....	0	0
- Intérêts sur compte de dépôt à terme.....	424	407
TOTAL PRODUITS	424	407

Note 13. Commissions

Désignation des produits	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit :		
- Commissions sur garanties.....	969	539
TOTAL PRODUITS	969	539

Note 14. Autres produits d'exploitation bancaire

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Produits de gestion des fonds gérés.....	76	79
Subventions d'exploitation.....	0	0
Subventions d'investissement.....	1 156	1 956
Divers.....	0	0
TOTAL	1 232	2 035

Note 15. Autres charges d'exploitation bancaire

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Charges diverses.....	3	2
TOTAL	3	2

Note 16. Autres frais administratifs

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services AFD.....	2 316	2 110
Impôts et taxes.....	27	31
Charges diverses.....	75	62
TOTAL	2 418	2 203

Note 17. Coût du risque

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dotation dépréciations créances douteuses.....	- 920	- 990
Dotation dépréciations garanties douteuses.....	- 1 823	- 2 707
Reprise dépréciations créances douteuses.....	138	499
Reprise dépréciations garanties douteuses.....	1 469	1 761
Pertes sur créances.....	0	- 43
Récupérations sur garanties.....	0	11
TOTAL	- 1 136	- 1 470

Note 18. Résultat courant après impôt

Ventilation	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû (après déduction des avoirs fiscaux)	Résultat comptable après impôt
	(a)	(b)	(a)-(b)
Résultat courant.....	- 943	6	- 937
Résultat exceptionnel.....	0		0
RÉSULTAT GLOBAL	- 943		- 937

Note 19. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

	31/12/2020	31/12/2019
France.....	0	0
T.O.M.....	1 469	1 024
- Polynésie.....	934	571
- Nouvelle-Calédonie.....	521	437
- Wallis et Futuna.....	15	17
TOTAL	1 469	1 024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'imputer le résultat de l'exercice 2020, qui s'élève à - 937 389,81 euros, sur la réserve ordinaire : - 937 389,81 euros.

Le Président, Charles TROTTMANN.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGEFOM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents

sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du

Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre

d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 18 mai 2021

KPMG S.A.

Valéry Foussé

Associé

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société : 5, rue Roland Barthes - 75012 PARIS.